



communauté  
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le

ID : 089-200067114-20230208-2023\_DRJH003-AR



## ARRÊTÉ N°2023-DRJH-003

--

### PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE COMMUNE COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS ET VILLE D'AUXERRE

Le Président de la Communauté de l'Auxerrois,

**Vu** les articles L. 272-1 à L. 272-2 du Code général de la fonction publique,

**Vu** le Décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale

**Vu** la délibération du conseil communautaire de la Communauté de l'Auxerrois n°2019-056 du 04 avril 2019 portant création de commissions consultatives paritaires communes entre la Communauté de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre,

**Vu** la délibération du conseil municipal de la Ville d'Auxerre n°2019-035 du 11 avril 2019 sur le rattachement des agents de la Ville d'Auxerre aux commissions consultatives paritaires communes entre la Ville d'Auxerre et la Communauté de l'Auxerrois,

**Vu** les résultats des élections professionnelles du 08 décembre 2022,

**Considérant** qu'une commission consultative paritaire est mise en place dans chaque collectivité,

**Considérant** que la commission consultative paritaire traite des sujets relatifs aux carrières individuelles des agents contractuels,

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de la collectivité, les représentants des collectivités au sein de la commission consultative paritaire,

**Considérant** que la commission consultative paritaire est rattachée à la Communauté de l'Auxerrois,



communauté  
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le

ID : 089-200067114-20230208-2023\_DRJH003-AR



## ARRÊTE

### **Article 1 :**

Sont désignés pour siéger à la commission consultative paritaire (CCP) commune Communauté de l'Auxerrois et Ville d'Auxerre :

Titulaires	Suppléants
Carole CRESSON GIRAUD, élue de la Ville d'Auxerre	Auria BOUROUBA, élue de la Ville d'Auxerre
Gérard DELILLE, élu de la Communauté de l'Auxerrois	Stéphane ANTUNES, élu de la Communauté de l'Auxerrois
Dominique MARY, élue de la Ville d'Auxerre	Francis HEURLEY, élu de la Communauté de l'Auxerrois
Michel DUCROUX, élu de la Communauté de l'Auxerrois	Raymonde DELAGE, élus de la Ville d'Auxerre
Dominique AVRILLAULT, élue de la Communauté de l'Auxerrois	Bruno MARMAGNE, élu de la Ville d'Auxerre

**Article 2 :** Il est pris acte, suite aux élections professionnelles du 08 décembre 2022, de la nomination des représentants du personnel, pour siéger au sein de la CCP :

Titulaires	Suppléants
François MEYER	Soumaya BOUSSAADA
Touriya NASRI	Kanza ZITOUNI
Adelyne PFALZGRAFF	Anne-Claude FLORANT
Laura MARTINEZ	Stéphanie MONTCHAUD
Christelle ROUSSELLE	Éric DJIDJI

**Article 3 :** Carole CRESSON GIRAUD, préside la commission consultative paritaire commune Communauté de l'Auxerrois et Ville d'Auxerre.

En cas d'empêchement, Monsieur Gérard DELILLE, conseiller délégué aux instances des ressources humaines de la Communauté de l'Auxerrois est désigné pour la remplacer.

**Article 4 :** Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2021-AG006 du 09 mars 2021.



**communauté  
de l'auxerrois**

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le

ID : 089-200067114-20230208-2023\_DRJH003-AR

**S<sup>2</sup>LO**

**Article 5** : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- chacun des représentants ;
- à la direction déléguée des ressources humaines.

Le Président,

Crescent MARAULT

